



La responsabilité juridique des agents de régulation médicale (A.R.M.)

Réf : GSU024

Durée : 7h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Connaître les textes règlementaires qui régissent la fonction de l'ARM
- › Être capable de développer un esprit critique vis-à-vis du travail réalisé quotidiennement
- › Être conscient de ses responsabilités, des conséquences et risques encourus

Public*

- › Agents de Régulation Médicale

Programme

- › Présentation et définition de la responsabilité
- › Rappel de la notion d'appartenance à la fonction publique : - droit et devoirs - secret professionnel - secret médical
- › Les différents types de hiérarchies au sein de la fonction publique et leur responsabilité
- › La recherche de responsabilité dans une affaire médico-légale : - origine et nature de la requête - examen du Dossier de Régulation Médicale - prise en charge de la défense du fonctionnaire
- › La responsabilité professionnelle et individuelle : au sein du CRRA, qualité de la réponse téléphonique - respect des réglementations - application des procédures - conduite de sa relation inter personnelle
- › Définition de la faute professionnelle détachable du service : - contexte d'une mise en œuvre de la responsabilité civile - faute détachable du service

Méthodes pédagogiques

- › Apports théoriques
- › Étude et analyse commentée de cas et de situations
- › Support pédagogique remis aux participants

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : quizz, étude de cas, mises en situation pratique...
- › Évaluation par objectif de formation
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › A distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

- › Responsable de Régulation Médicale

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*